

LES SECTIONS INTERNATIONALES,
Facteur de l'attractivité du territoire et de préparation à la mobilité
professionnelle des élèves

Cathy DUCKER

Membre du Comité exécutif de la Fondation pour le développement de l'enseignement
international (FDEI)

Partie intégrante du sujet de l'attractivité du territoire, la mobilité professionnelle internationale est source d'enrichissement humain, culturel et professionnel. Vous en êtes la preuve et des acteurs vivants. Elle est même parfois source de fierté dans les familles qui ont cette chance. Je ne m'étendrai donc pas sur tout ce qu'elle apporte, si ce n'est pour observer avec satisfaction que la mobilité internationale ne conduit pas à dissoudre les cultures dans un magma acculturé, bien au contraire.

D'autre part, la mobilité professionnelle internationale est heureusement de plus en plus vue comme une chance par nos populations.

Au-delà de l'aspect attractivité du territoire, le dispositif des Sections Internationales / OIB est, à l'évidence, la meilleure préparation possible à la mobilité professionnelle internationale.

Parmi les nombreuses raisons qui expliquent cet état de fait, je voudrais, si vous me le permettez, en retenir deux tout particulièrement.

Tout d'abord et bien sûr, le fait que les enfants vivent et apprennent dans un environnement culturel international. Ils pratiquent couramment plusieurs langues, certaines au niveau de langue maternelle, et sont en permanence au contact pacifié de différentes cultures. Ceci est la meilleure préparation possible à une mobilité professionnelle internationale ultérieure. Comme nous le savons, la dimension culturelle est ici au moins aussi importante que la dimension linguistique : par exemple, la culture américaine des affaires n'a rien à voir avec la culture chinoise et des coopérations ou des affaires internationales majeures peuvent échouer uniquement pour des raisons d'incompréhension culturelle.

C'est pour cette raison qu'il est tellement important de rester fidèle à l'esprit des Sections Internationales et de n'avoir que des enseignants natifs dans les Sections Internationales. D'ailleurs les Européens d'il y a quelques siècles le savaient bien, déjà, qui, quand ils avaient la chance d'en avoir les moyens, faisaient venir des précepteurs étrangers pour enseigner à leurs enfants.

Permettez-moi donc de lancer ici un vibrant appel pour que le développement, éminemment souhaitable, des Sections Internationales se fasse dans le respect de l'esprit du dispositif afin que se multiplient les Sections Internationales « pures » ne comportant que des enseignants natifs. Ceci est dans l'intérêt de l'ensemble du dispositif et donc de chacun des pays partenaires. Il serait ainsi éminemment souhaitable que les pays partenaires envoient suffisamment d'enseignants et qu'en France, les Rectorats soient particulièrement vigilants sur cette impérieuse nécessité des enseignants natifs.

La seconde raison pour laquelle le dispositif des Sections Internationales / OIB est la meilleure préparation possible à la mobilité professionnelle internationale est l'OIB lui-même.

Comme nous le savons, l'OIB est en effet un diplôme français préparé, examiné et noté en coopération bilatérale avec chacun des pays partenaires. De plus, il est parfaitement international dès lors que sa structure est absolument identique d'un pays partenaire à l'autre et qu'il implique 15 pays et 14 langues différents : aucun autre diplôme « concurrent » au monde, et en particulier le Bac de Genève, ne peut en dire autant.

Cette situation donne aux titulaires de l'OIB un atout considérable, que ce soit en ce qui concerne l'accès aux meilleures universités du monde, dans la recherche d'un premier emploi ou à l'occasion d'une opportunité de mobilité internationale.

En particulier dans les deux premiers cas de figure, la structure même de l'OIB ainsi que le fait qu'elle soit identique d'un pays partenaire à l'autre facilitent la décision des recruteurs. Qu'il s'agisse du comité d'admission à une université ou du service de recrutement d'une entreprise, ils sauront, en face d'un dossier de candidature d'un / d'une titulaire de l'OIB, que le contenu de ce baccalauréat est de grande qualité intrinsèque et que cette qualité est uniforme d'un pays partenaire à l'autre ; ils n'auront donc pas à s'interroger sur la valeur, absolue et relative, de ce diplôme.

L'OIB est, dès lors, un contributeur majeur aux chances de mobilité professionnelle internationale de ses titulaires et il est important de continuer à le renforcer.

Les sections internationales constituent un dispositif d'excellence, ouvert à tous ceux qui ont les talents pour y accéder. Nous devons favoriser, avec toute notre force, les conditions d'un accès égal à chacun. Grâce à nos efforts conjugués, ce projet éducatif mondial, économique et fraternel doit être poursuivi.